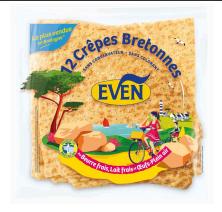


Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 03/09/2021

EVEN LAIT INDUSTRIE LAÏTA EVEN LAIT INDUSTRIE rappelle 12 CREPES BRETONNES EVEN - Diffusion France
Métropolitaine



- Noms des modèles ou références concernés : 12 Crêpes Bretonnes EVEN
- Marque : EVEN
- GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 26/09/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 27/09/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 30/09/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 02/10/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 03/10/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 03/10/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 07/10/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 08/10/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 08/10/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 10/10/2021, GTIN 3218930311005 Lot voir liste des produits en pièce jointe Date limite de consommation 25/09/2021
- Température de conservation : Produit à conserver à température ambiante
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : Toutes enseignes France Métropolitaine

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX?

- Motif du rappel : Substances allergisantes non déclarées. Contamination accidentelle de la farine chez notre fournisseur par de faibles quantités d'allergène.
- Risques encourus par le consommateur : Substances allergisantes non déclarées
- Description complémentaire du risque : Il est recommandé aux personnes allergiques au lupin qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente où ils seront remboursés.

QUE FAIRE?

Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

Modalités de compensation : Remboursement.

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

